



EXTRAIT

Procès-verbal de la séance du Conseil Général de Chavannes-sur-Moudon du 26 juin 2023

Présidence : Madame Fabienne BOLAY

Le Conseil général de Chavannes-sur-Moudon, au vu des éléments apportés par la Municipalité et les différentes commissions,

Décide

- D'accepter le préavis municipal N° 01/2023 – Comptes 2022,
- D'accepter le préavis municipal N° 02/2023 – Arrêté d'imposition 2024,
- D'accepter le préavis municipal N° 03/2023 – Financement crédit d'étude pour la rénovation de la grande salle et du réaménagement de la parcelle RF No 93,
- D'accepter le préavis municipal N° 04/2023 – Révision du Plan d'affectation communal,

ainsi délibéré en séance du 26 juin 2023.

La Présidente

Fabienne Bolay



La secrétaire

Laetitia Dutoit